

CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS

Vous nous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie et nous vous en remercions !
Avant le départ, voici, en quelques mots, les points principaux qui nous tiennent à cœur.

Lors des sorties, comme à l'école, l'enseignant(e) est le seul maître de sa classe. Elle est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique.

II/Elle compte sur vous pour :

1. Respecter les consignes qui vous ont été données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant(e).
Ne prendre aucune initiative personnelle (changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries...).
2. Veiller particulièrement à la sécurité et à la santé des enfants :
 - dans le car, vous assurer que les enfants sont bien attachés,
 - dans la rue, vous assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues.
3. Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe. Vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
4. Si un groupe vous a été confié :
 - identifier le groupe d'enfants dont vous êtes responsable et vous assurer que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi,
 - vérifier régulièrement que votre groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe qui vous a été confié.
5. Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.
6. Avoir soi-même un langage et une tenue corrects.
7. Il est strictement interdit de fumer devant et en présence des enfants.
8. Il est strictement interdit d'apporter de l'alcool et d'en consommer sur les lieux des rencontres sportives ou lors de toute sortie.
9. Au moment du repas, vérifier que chaque enfant mange correctement et dans le calme.
10. **TELEPHONE** : Les parents doivent limiter l'usage de leur téléphone portable afin de rester pleinement disponible et vigilant.
11. **PHOTOGRAPHIES** : Les parents ne doivent pas prendre de photographies des enfants. Des autorisations sont demandées aux parents, certains s'opposent à ce que des prises de leur enfant soient faites.
En effet, il est formellement interdit de publier toute photo et vidéo sur tout réseau social.
12. **PISCINE** : Les parents sont présents pour l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes et ne doivent en aucun cas intervenir au bord du bassin.
13. **SORTIES SPORTIVES** : Lors des sorties sportives, les parents sont priés de rester neutres (langage et comportement) et ne pas encourager les enfants à être compétitifs quand le fairplay et la simple participation sont prioritaires. Ils s'engagent à respecter les élèves et adultes des autres écoles également.
Les parents s'engagent à amener les élèves sur le terrain puis à rejoindre les autres parents derrière les barrières durant les matchs : seuls les enseignants et les arbitres sont autorisés à rester sur les terrains durant les matchs.
Concernant les résultats des rencontres, seule la parole de l'arbitre fait foi.

Un immense merci pour votre collaboration,
Les enseignant(e)s